



## Finis les cadeaux fiscaux !

2011/67  
09 | 09 | 2011



Etienne de Callatay  
Senior Fellow

**A** l'heure actuelle, l'épargnant qui place ses économies sur un livret d'épargne bénéficie d'une exonération de précompte mobilier, exonération en principe plafonnée à EUR 1770, alors qu'il ne bénéficie pas d'un tel avantage s'il souscrit à des Bons d'Etat. Cette discrimination fiscale est ancienne. Elle était justifiée par le souhait de favoriser la « petite épargne » ou « épargne populaire » qui affectionnait les livrets d'épargne, sans vouloir voir qu'elle favorisait aussi, et peut-être d'abord, les banques elles-mêmes qui grâce à ce cadeau fiscal disposaient d'une source de financement bon marché. Aujourd'hui, la distorsion fiscale entre livrets d'épargne et autres formes d'épargne est remise en question. C'est une bonne chose. Malheureusement, les pistes de solution évoquées ne sont pas les bonnes.

“

*Si la pression fiscale peut être diminuée, alors que cela soit en premier lieu au profit de l'emploi et de l'économie*

”

Une première proposition est de prélever un précompte à la source sur les intérêts des livrets et de le

rembourser, dans les limites du plafond officiel, au moment de l'enrôlement.

Outre un effet d'optique flatteur sur les recettes l'année d'adoption de la mesure, celle-ci aurait le mérite d'empêcher la tricherie des livrets ouverts dans différentes institutions et offrirait un financement gratuit du Trésor entre perception et remboursement. La proposition ne remet toutefois pas en question la distorsion entre livrets d'épargne exonérés et placements alternatifs non exonérés.

Une seconde proposition est de corriger cette distorsion actuelle

en étendant le bénéfice de l'exonération à d'autres formes d'épargne. La première d'entre elles est le Bon d'Etat. Il semble anormal que l'Etat octroie, par l'impôt, un avantage aux placements auprès des banques qui concurrencent son propre

appel direct à l'épargne du public et cette anomalie est exacerbée dans de nombreux esprits par l'ingratitude des banques qui ont été sauvées par les autorités belges et maintenant exigent, au travers du spread par rapport aux obligations allemandes, une prime de risque très élevée pour leur prêter l'épargne collectées auprès des clients. Comme les Bons d'Etat sont en concurrence directe avec les bons de caisse des institutions financières et que celles-ci connaissent les

difficultés que l'on sait, la seconde proposition étendrait l'exonération non seulement aux Bons d'Etats mais aussi aux bons de caisse. Ce serait aussi une manière de réduire la perte de pouvoir d'achat que subissent les épargnants actuels qui perçoivent un taux d'intérêt net, après impôt, inférieur au taux d'inflation.

Etendre le bénéfice de l'exonération de précompte dont jouit le livret d'épargne aux Bons d'Etat ou à d'autres produits d'épargne est le contraire de ce qu'il faut faire. Premièrement, il faut critiquer la notion même d'épargne populaire et admettre que l'exonération des livrets d'épargne est loin d'être une mesure redistributive. Aujourd'hui, avec un taux d'intérêt de 1,5%, c'est un patrimoine de EUR

118.000 qui est exonéré là où hier, avec un taux d'intérêt de 4%, l'exonération de EUR 1770 d'intérêt s'appliquait à un patrimoine de EUR 44.250. Si on tient compte de l'incroyable facilité de tricher en ouvrant des comptes dans différentes institutions, sans croisement des données, il apparaît que la réalité n'est pas celle de l'épargne de la veuve proche du seuil de pauvreté.

Deuxièmement, si l'exonération des livrets pousse à exonérer les bons d'Etat, voire les bons de caisse, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Ne faudra-t-il pas aussi exonérer les obligations émises par les entreprises ou le capital à risque au sens large qui, à l'heure de la frilosité des banques et des marchés, trouvera certainement l'un ou l'autre thuriféraire pour

demander de nouveaux avantages fiscaux ? Certes, de nombreuses banques restent fragiles mais les subventionner par des avantages fiscaux supposés bénéficier à leurs épargnants n'est pas une réponse durable.

que ce soit au service exclusif et direct de l'emploi et de l'activité économique.

**Etienne de Callataÿ**

Senior Fellow

*Paru dans l'Echo du 09.09.2011*

Troisièmement, à l'heure du double défi de l'assainissement budgétaire et de la croissance économique, il faut envoyer à la population un message d'austérité et de sélectivité, non annoncer un nouveau cadeau fiscal non ciblé qui, en plus, est en contradiction avec la faible rémunération de l'épargne sans risque résultant de la politique monétaire. S'il est possible de diminuer la pression fiscale, la priorité des priorités est

Pour une croissance économique  
et une protection sociale durables.